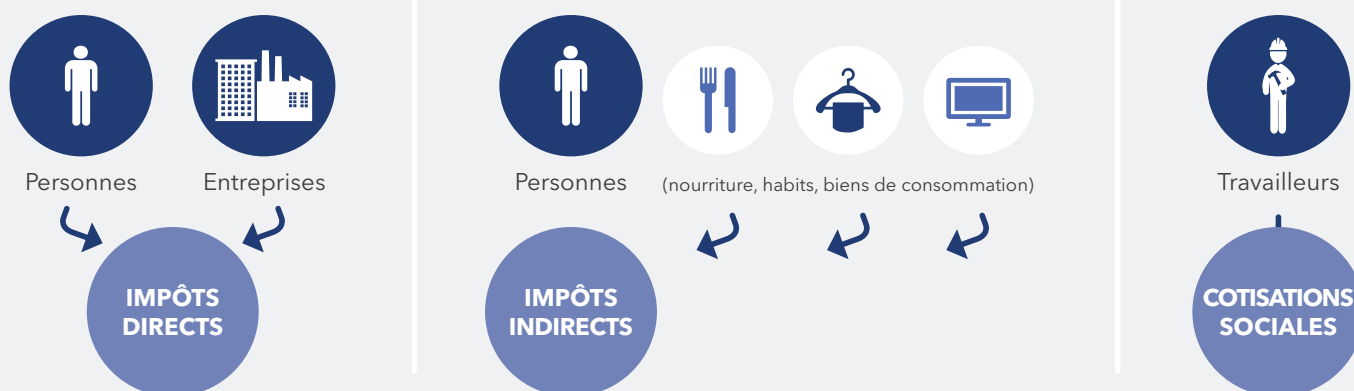


LES IMPÔTS

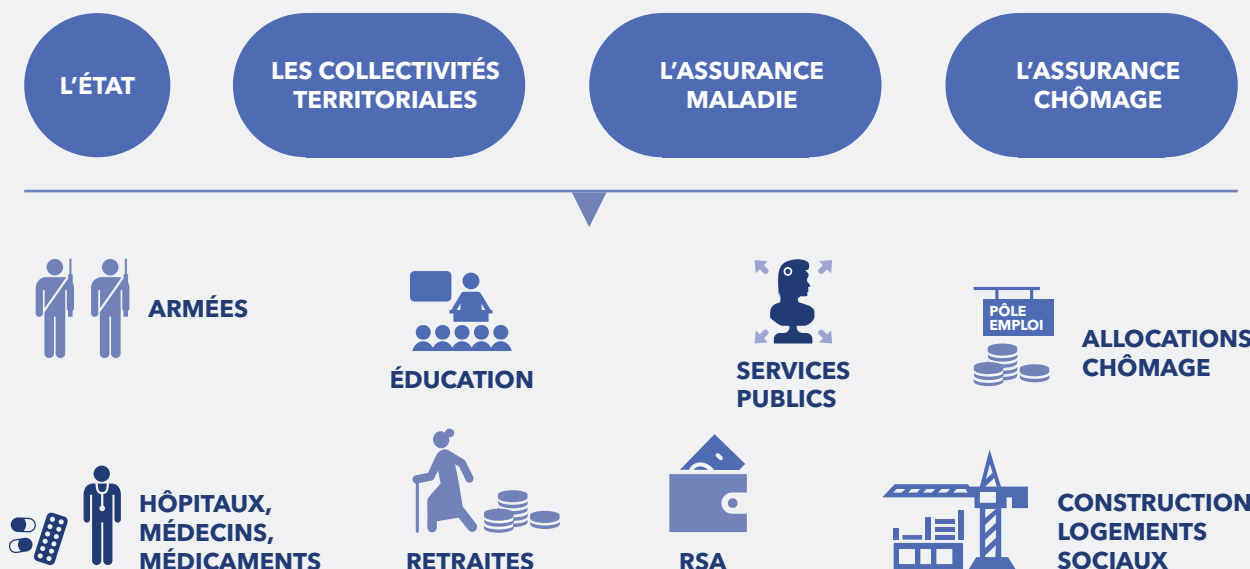
LES IMPÔTS, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

LES CONTRIBUABLES :



À QUOI SERVENT LES IMPÔTS ?

À FINANCER CERTAINES DÉPENSES DE :



LES DÉMARCHES À SUIVRE

POUR RECEVOIR UN AVIS DE NON-IMPOSITION :

JE N'AI PAS EU DE REVENUS L'ANNÉE PASSÉE

JE REMPLIS QUAND MÊME MA DÉCLARATION DE RESSOURCES POUR RECEVOIR UN AVIS DE NON-IMPOSITION



L'avis de non-imposition est un justificatif utile pour mes démarches d'insertion

POUR DECLARER MES IMPÔTS

MI-AVRIL

J'ATTENDS LA DATE DE PUBLICATION DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION



JE REMPLIS LE FORMULAIRE POUR L'ENSEMBLE DES REVENUS DE MA FAMILLE (MARI, FEMME, ENFANTS À CHARGE)

FIN MAI /
DÉBUT JUIN



JE RENVOIE MA DÉCLARATION AVANT LA DATE PRÉVUE
(ATTENTION, LA DATE EXACTE CHANGE CHAQUE ANNÉE)



Rapprochez-vous de votre référent social pour vous aider à remplir votre déclaration de revenus annuelle



Attention : RSA, AMS, prestations familiales, allocations logement sont **non imposables**

FIN SEPTEMBRE /
DÉBUT OCTOBRE

JE REÇOIS MON AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION
1 POUR CHAQUE TYPE D'IMPÔT (IMPÔT SUR LE REVENU, TAXE FONCIÈRE...)

FIN SEPTEMBRE
À DÉBUT
NOVEMBRE

JE DISPOSE DE QUELQUES SEMAINES POUR PAYER MES IMPÔTS
POUR L'ANNÉE EN COURS



Attention : La date exacte change chaque année et selon le type d'impôt